



Canton du Valais
COMMUNE DE RANDOGNE

Plan d'affectation des zones

Modification partielle au lieu-dit "Colline des écureuils"

Parcelles nos 400, 404 et 1634

Echelle 1:1'000

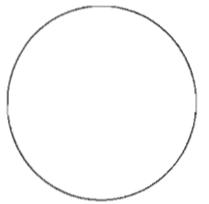
Décidé par l'Assemblée primaire en séance du 17 juillet 2013.

Le Président



Le Secrétaire

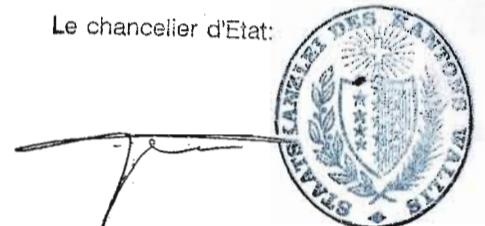
Homologué par le Conseil d'Etat en séance du



Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du - 6 NOV. 2013

Droit de sceau: Fr. 150.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



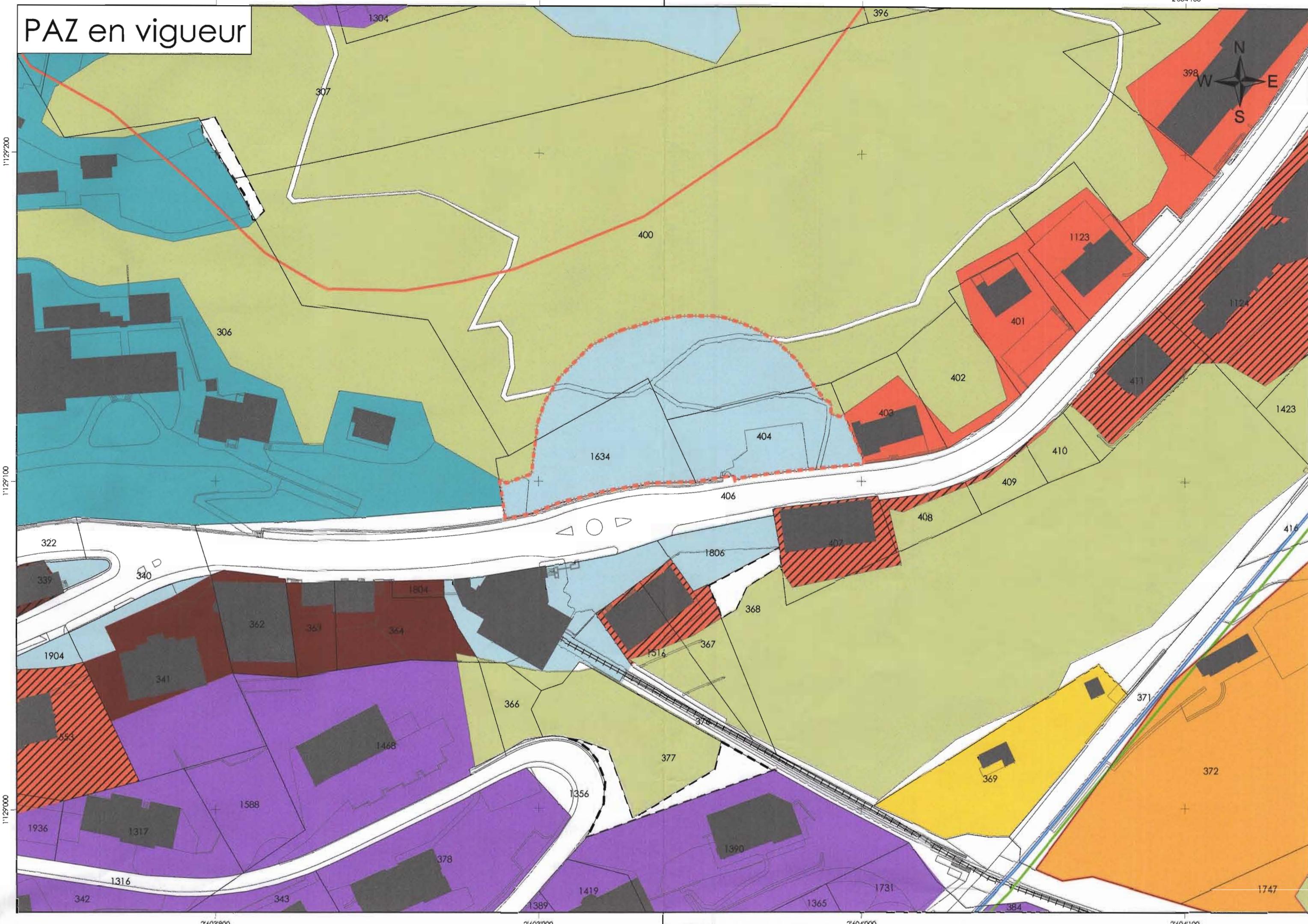
Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
	AFD	DE	AFD
24.04.2013			
...
...
...
...
...

Auteur du projet :

bisa
aménagement du territoire

Av. du Rothorn 10
3960 Sierre
+41 27 451 75 75
info@bisasierra.ch

Document n° 2/2



Légende

Affectation du sl

Périmètre de la modification partielle du PAZ

Zones d'affectation 1

- 1B Zone de l'ordre dispersé - densité 0.30
- 3 Zone de l'ordre dispersé - densité 0.50
- 4PQ Zone de l'ordre dispersé - plan de quartier
- 5A Zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 - avec attique
- 5B Zone de l'ordre dispersé - densité 0.80 - sans attique
- 6A Zone de l'ordre contigu - avec attique
- 6B Zone de l'ordre contigu - sans attique
- 9 Zone de convalescence
- 12 Zone de constructions et d'installations publiques
- 12A Zone d'équipement public et touristique - densité 0.80

Zone non affectée

Zones d'affectation 2

14 Zone d'aire forestière

A titre indicatif

Chemins de randonnée pédestre

Chemin pédestre principal

Chemin pédestre secondaire

Chemins de fer SMC

Cours d'eau

